

Horaires

Périscolaire hors mercredi pour les enfants scolarisés à l'école Saint-Exupéry :

	Horaires	Lieu
Périscolaire du matin	7h-8h40	Ecole Saint Exupéry
Périscolaire du midi	11h40-13h40	Le petit prince
Périscolaire du soir	16h40-19h	Ecole Saint Exupéry

Périscolaire hors mercredi pour les enfants scolarisés à l'école Daudet :

	Horaires	Lieu
Périscolaire du matin	7h-8h30	Ecole Daudet
Périscolaire du midi	11h30-13h30	
Périscolaire du soir	16h30-19h	

Horaires

Périscolaire hors mercredi pour les enfants scolarisés à l'école de Jailleux :

	Horaires	Lieu
Périscolaire du matin	7h-8h30	Ecole de Jailleux
Périscolaire du midi	11h30-13h30	
Périscolaire du soir	16h30-19h	

Mercredi et petites vacances scolaires :

	Horaires	Lieu	
		PS à GS	Du CP au CM2
Journée complète	7h-19h (<i>accueil de 7h à 9h et départ de 17h à 19h</i>)	Pôle petite enfance	Ecole Daudet
Matin sans repas	7h-12h (<i>accueil de 7h à 9h et départ de 11h30 à 12h</i>)		
Après-midi sans repas	13h30-19h (<i>accueil de 13h30 à 14h et départ de 17h à 19h</i>)		

Horaires

Périscolaire hors mercredi pour les enfants scolarisés à l'école Saint-Exupéry :

	Horaires	Lieu
Périscolaire du matin	7h-8h40	Ecole Saint Exupéry
Périscolaire du midi	11h40-13h40	Le petit prince
Périscolaire du soir	16h40-19h	Ecole Saint Exupéry

Périscolaire hors mercredi pour les enfants scolarisés à l'école Daudet :

	Horaires	Lieu
Périscolaire du matin	7h-8h30	Ecole Daudet
Périscolaire du midi	11h30-13h30	
Périscolaire du soir	16h30-19h	

Généralités

Traitements médicaux : Le personnel ne peut en aucun cas donner des médicaments à un enfant même sur ordonnance médicale (sauf en cas de projet d'accueil individualisé).

En cas de PAI signalisé par le médecin scolaire, la prise en charge est conditionnée par la possibilité de mise en place de ce PAI.

Accidents : En cas de blessure légère, le personnel est habilité à donner les premiers soins (désinfection, pansement). En cas d'urgence, l'enfant est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est avertie le plus rapidement possible par le personnel.

Déclaration d'accident : En cas de responsabilité de la ville, une déclaration d'accident sera établie, co-signée par le témoin, le responsable de l'accueil, le chef de service et les parents. Les parents doivent faire une déclaration auprès de leur assurance personnelle ou bien de l'assurance scolaire.

Attention : En cas d'accident entre 2 enfants, ce sont les assurances personnelles qui rentrent en compte.

Discipline : L'enfant doit respecter les règles de la vie collective pendant tout le temps de l'accueil au restaurant scolaire, aux accueils périscolaires et aux accueils de loisirs.

Tout manquement à la discipline sera porté à la connaissance des parents.

Selon la gravité des faits constatés et/ou la répétition des faits, des sanctions différentes pourront être appliquées : avertissement oral, avertissement écrit à la famille, une exclusion temporaire d'une semaine ou une exclusion définitive. Une sanction décidée est applicable à tous les temps d'accueil.

Facturation

Une facturation est établie tous les mois à terme échu.

Le paiement se fait auprès du Trésor Public, avant la fin du mois de réception de la facture, par chèque à l'ordre du Trésor Public, carte bleue ou espèces.

Vous avez la possibilité de mettre en place un prélèvement automatique, pour cela il vous sera demandé de joindre un relevé d'identité bancaire lors du dépôt de dossier d'inscription.

Il est également possible de régler en tickets CESU directement auprès du centre social avant la fin du mois pour lequel vous souhaitez régler.

Tarifs

Les sont fixés par délibération du conseil municipal et établis selon le quotient familial. Une réduction de 40% sur le tarif des activités périscolaires et extrascolaires est appliquée aux enfants en situation d'handicap (taux d'handicap égal ou supérieur à 50%) sur présentation d'un justificatif.

Restauration

	Tarifs Montluel et assimilés					Tarifs hors Montluel		
	QF 1 0 à 385	QF 2 386 à 630	QF 3 631 à 735	QF 4 73 6 à 940	QF 5 > à 940	QF1 à QF3 0 à 735	QF4 736 à 940	QF5 > 940
Tarif du repas*	2,4€	2,7€	2,95 €	3,2€	3,5€	4,2€	4,5€	4,8€
Tarif encadrement	0,5€	0,75 €	1€	1,25€	1,5€	1,25€	1,5€	1,75€
Total par repas	2,9€	3,45 €	3,95 €	4,45€	5€	5,45€	6€	6,55€

* Pour les élèves scolarisés à l'école Saint Vincent le prix payé correspond au tarif du repas hors coût d'encadrement

Tarifs

Périscolaire

	Tarifs Montluel et assimilés					Tarifs hors Montluel		
	QF1 0 à 385	QF 2 386 à 630	QF 3 631 à 735	QF4 73 6 à 940	QF 5 > à 940	QF1 à QF3 0 à 735	QF4 736 à 940	QF5 > 940
Forfait mensuel (16h30-17h30)	2,4€	3,4€	4,4€	5,4€	6,4€	5,4€	6,4€	7,4€
Tarifs par demi- heure (à partir de 17h30)	0,34 €	0,56 €	0,76 €	0,96€	1,16 €	1,06€	1,16€	1,26€
Tarifs préférentiel 8h- 8h30	0,24 €	0,39 €	0,53 €	0,67€	0,81 €	/	/	/

Gestion des inscriptions

Un dossier d'inscription est à renseigner chaque année et peut être constitué au cours de l'année. Ce dossier est disponible à l'accueil du centre social ou peut être envoyé par simple demande par mail.

Une fois le dossier d'inscription complété les inscriptions peuvent se faire à l'année, au trimestre ou au mois mais toujours avant le 20 du mois précédent (le 20 août pour le mois de septembre, le 20 septembre pour le mois d'octobre)

Nouveauté : les inscriptions peuvent se faire désormais par internet par le biais d'un portail famille.

Présentation du service

Le centre social municipal le trait d'union est le guichet unique pour les inscriptions aux services périscolaires (matin, midi, soir et mercredi), extrascolaire (petites et grandes vacances scolaires), bus et pédibus.

Les enfants sont accueillis dès l'âge de 3 ans jusqu'à l'âge de 12 ans.

Tarifs

Mercredis, petites et grandes vacances

	Tarifs Montluel et assimilés					Tarifs hors Montluel				
	QF 1 0 à 385	QF 2 386 à 630	QF 3 631 à 735	QF 4 736 à 940	QF 5 > à 940	QF1 0 à 385	QF2 386 à 630	QF3 631 à 735	QF4 736 à 940	QF5 > 940
Journée avec repas	10,5€	12€	13,5€	15€	16,5€	12€	12,5€	14€	15,5€	17€
Demi-journée sans repas	2,4€	4,5€	6,5€	7,5€	8,6€	6,9€	6,9€	6,9€	7,9€	8,9€

REGLEMENT INTERIEUR

Centre social municipal « Le trait d'union »

Présentation du
service

Gestion des
inscriptions

Facturation

Généralités

Horaires

Tarifs